

**Arrêté n°2024-06-20-06 portant proclamation des résultats
Elections du Conseil de l'UR CEREGE
Collège B
Scrutin du 18 juin 2024**

VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
VU la délibération n°CA-15-04-2022-09 du Conseil d'administration en date du 15 avril 2022 portant approbation du règlement général des unités de recherche ;
VU l'arrêté électoral général en date du 13 mai 2024 - UR CEREGE ;
VU l'arrêté de recevabilité du 05 juin 2024 - UR CEREGE collège B ;
VU l'arrêté d'implantation du bureau de vote en date du 05 juin 2024 - UR CEREGE
VU l'avis favorable du Comité électoral consultatif en date du 20 juin 2024 ;

Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	49
Nombre de votants	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	6

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers
Tout ensemble pour le CEREGE	6	100,0%	1,00	1
Total	6			
				1
Sièges pourvus				0
Sièges restant à pourvoir				
Quotient électoral	6,00			

Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution du siège à :

Listes	Titulaires
Tout ensemble pour le CEREGE	Bruno FERAL

Article 3 : Proclamation – Election :

La Présidente de l'Université de Poitiers proclame élu le candidat désigné à l'article 2.

Article 4 : Affichage – Publication :

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'IAE de Poitiers et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 20 juin 2024

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

